

Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Nomenclature	
DM	2022	08	31	16	Attribution du marché public mission de maîtrise d'œuvre pour aménagement de voirie, secteur sud – Cabinet Merlin	1.1	Marchés Publics

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)

DECISION DU MAIRE N° 2022-16

Le Maire de la Commune de Saint-Vallier,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation de compétences accordée au Maire par le Conseil Municipal, par délibération en date du 23 mai 2020,

Vu la nécessité pour la Commune de Saint-Vallier de conclure un marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voirie, secteur Sud de Saint-Vallier,

Vu la consultation effectuée et les deux offres reçues en Mairie,

DÉCIDE :

En application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Article 1 : De confier au Cabinet Merlin – 124 avenue de la Libération – 26000 Valence - le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voirie secteur Sud pour un montant de 16 080,00 € TTC (seize mille quatre-vingt euros TTC).

Article 2 : Le présent marché entre en vigueur à partir du 28 septembre 2022 et ce, jusqu'à la fin des travaux.

Article 3 : La présente décision peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux,
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Vallier le 31 août 2022

Jean-Louis BEGOT

Adjoint en charge du cadre de vie,
de la voirie, de la propreté,
des bâtiments et terrains communaux

